

Informations relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) au 07/07/2020

Le (la) Président(e) de Poussière d'image, en tant que représentant légal de Poussière d'image, est le « **responsable de traitement** » de vos données personnelles (nom, prénom, adresse mail, téléphone portable...). Ses coordonnées sont president@poussieredimage.com

La notion de « traitement » couvre toute opération effectuée sur ou au moyen des données : communications par mails et ou par Facebook, rappels d'inscription à une activité par envoi de SMS (d'où la nécessité absolue d'indiquer votre numéro de téléphone portable).

Les réponses à la fiche d'inscription individuelle présentent un caractère obligatoire. Un défaut de réponse ne permettra pas de valider l'adhésion à Poussière d'image. Les données recueillies ne seront ni cédées, ni vendues.

Vos données sont stockées dans un fichier informatique. Elles sont nécessaires et correspondent aux objectifs poursuivis par l'association, c'est à dire l'organisation des activités photographiques et de la vie associative.

Nous conservons vos données pendant la durée de votre adhésion et un an après avoir quitté Poussière d'image, au cas où nous aurions besoin de vous recontacter.

Les données sont stockées par une entreprise spécialisée dans un espace protégé hébergeant le site sécurisé « Poussière d'image ». Des mesures de sécurité informatique sont mises en œuvre pour minimiser les risques d'accès non autorisés aux données.

Les données ne peuvent être consultées que par les personnes habilitées à y accéder en raison de leurs missions (administrateurs, animateurs, webmasters) ou par le statut d'adhérent en ce qui concerne le « profil ».

En adhérant à l'association, vous donnez votre consentement au traitement de vos données pour son fonctionnement et vous cochez la case appropriée dans le formulaire en ligne.

Tout adhérent a la possibilité de demander, au responsable du traitement par mail à president@poussieredimage.com, l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci. Il a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

La CNIL, autorité de contrôle est chargée de surveiller l'application du présent règlement afin de protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques.